

Nouvelle procédure de remboursement

Afin que le remboursement de vos titres-services se passent correctement, nous vous conseillons de suivre la procédure suivante :

1. Télécharger le bordereau sur votre [Extranet sécurisé](#)
2. Compléter **lisiblement** votre partie du titre-service en **bleu foncé**, en **noir** ou à l'aide d'un **cachet**. Si vous utilisez un cachet, veillez à compléter, dans le bon sens, les bonnes cases et à ce que le tout soit lisible (vérifier le niveau d'encre, ni trop, ni trop peu)
3. Compléter **lisiblement** le bordereau de remise (à l'encre **bleue ou noire**). Un bordereau par mois de prestation (les bordereaux ne peuvent être agrafés).
4. Afin de ne pas ralentir la procédure de remboursement :
 - ne rien coller sur le talon gauche ou droit;
 - mettre tous les titres-services dans le même sens (code barre en bas);
 - ne rien écrire dans la zone blanche autour du code barre des titres-services;
 - ne jamais utiliser d'agrafes ou de trombones (ex : un élastique par paquet de ± 300 chèques est parfait);
 - ne pas plier ou couper les titres-services.
5. Les remises mixtes sont acceptées, vous pouvez donc mélanger les titres-services verts ou oranges pour autant qu'ils soient tous dans le même sens.
6. Chaque paquet envoyé doit être accompagné par le **bordereau** de remise original qui le concerne, **ainsi que le volet DROIT des titres-services** (ne pas envoyer le talon détachable).
7. Envoyer les titres-services à : **Sodexo, Service Remboursement - TS**
Rue du Doyenné 56
1180 Bruxelles
8. Garder les volets gauches des titres-services -regroupés par remise - jusqu'au paiement par Sodexo. En cas de problèmes, réagir endéans les 3 semaines après la réception du paiement.

L'envoi par recommandé ou l'enlèvement par nos soins sont les formules les plus sûres.

Pour obtenir notre service enlèvement, veuillez téléphoner au 02 547 54 93 chez Sodexo entre 8h30 et 12h30 la veille de la date à laquelle vous désirez que l'enlèvement soit effectué. Dans le cas d'un enlèvement par nos services, la date de réception est calculée à partir du lendemain de l'enlèvement (jour ouvrable).

En cas de replanification de l'enlèvement, la date de réception sera celle qui avait été prévue initialement. Après validation des titres (vérification de l'agrément, de la présence des mentions obligatoires et de la validité), le remboursement s'effectue dans un délai de 10 jours ouvrables, par virement sur le numéro de compte bancaire indiqué sur le bordereau de remise.

Remarque : Seuls les titres-services valables à leur arrivée dans les bureaux de Sodexo entrent en ligne de compte pour le remboursement.